

Dates de facturation

École Rose-des-Vents

2026-2027

Chers parents,

Merci de bien vouloir consulter ce document qui indique les dates où les factures du service de garde vous seront envoyées par courriel.

Vous devez payer la facture dans la même semaine soit par Internet, par *Interac* ou par chèque au nom de l'école Rose-des-Vents.

Afin d'avoir sa place au service de garde, la facture de votre enfant doit être payée de façon régulière, sinon, il peut perdre son droit au service de garde.

Semaines :	Facture envoyée le :	Payable avant le :
Du 27 août au 25 septembre	28 septembre	2 octobre
Du 28 septembre au 23 octobre	23 octobre	30 octobre
Du 26 oct. au 20 novembre	20 novembre	27 novembre
Du 23 nov. au 18 décembre **	18 décembre**	8 janvier
Du 4 janvier au 29 janvier	29 janvier	5 février
Du 1er février au 26 février	26 février	12 mars
Du 8 mars au 2 avril	2 avril	9 avril
Du 5 avril au 30 avril	30 avril	7 mai
Du 3 mai au 28 mai	28 mai	4 juin
FACTURE DEVANCÉE : Du 31 mai au 21 juin	11 juin	21 juin

** pour les reçus d'impôts, il est important de bien respecter la date de paiement.

Mme Alarie

Technicienne au service de garde

(450) 473-5116, poste 1